



Compte rendu CAPA des attaché.es d'administration de l'État Mercredi 17 juin 2020

La commission administrative paritaire des AAE s'est réunie le mercredi 17 juin 2020.

À l'ordre du jour :

- 1- Titularisation stagiaires,
- 2- Demandes d'intégration,
- 3- Liste d'aptitude,
- 4- Tableau d'avancement,
- 5- Questions diverses.

Mme Sandrine CONNAN, la nouvelle secrétaire général d'académie, a présidé la commission.

1- Titularisation dans le corps des attachés

- Titularisation de deux collègues issus du concours interne qui ont reçu un avis favorable.
- Titularisation d'une collègue issue du recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) qui a reçu un avis favorable.

2- Demandes d'intégration

- Les demandes d'intégration au grade d'attaché de trois collègues, anciennement professeures des écoles ou agrégée, détachées en EPLE depuis le 1er septembre 2019, ont un avis favorable
- La demande d'un ingénieur d'études HC en détachement au rectorat depuis le 1er septembre 2019 reçoit un avis favorable.

3- Liste d'aptitude d'accès au corps des attachés

Il y a 33 candidats pour 3 possibilités d'accès.

Nous avons étudié les dossiers des collègues SAENES, postulant à la liste d'aptitude. Il s'agit de dossiers sérieux de personnels compétents dans leur fonction actuelle avec des avis favorables des supérieurs hiérarchiques.

Après peu de débats entre les commissaires paritaires et les représentants de l'administration, les candidats retenus sont les suivants :

Liste principale :

1. CHOUARFIA Karima
2. ROUSSAT Didier
3. TRANSLER Raphaëlle

Liste complémentaire :

- 1 SAPIN-LUNEL Lionel

4- Tableaux d'avancement au grade d'attaché principal

Il y a 17 candidats pour 2 avancements.

Après quelques débats entre les commissaires paritaires et les représentants de l'administration, les candidats retenus sont :

Liste principale :

1. THIRY Marie-Claire
2. DAHAN Marie

Liste complémentaire :

1. LUZI Alexandra

M. BOURGERY fait remarquer qu'aucun dossier ne se démarque réellement. Les futurs candidats devront veiller à bien travailler leur rapport d'activité sur le parcours professionnel, leurs motivations et leur projet professionnel, ainsi que savoir valoriser leurs compétences.

5- Question diverses

La loi n° 2019-828 dite de « transformation de la Fonction publique », promulguée le 6 août 2019, bouleverse les modalités de gestion des personnels en les rendant opaques et arbitraires, fait voler en éclats une série de dispositions statutaires qui organisaient notamment des garanties collectives.

Ainsi, depuis le premier janvier 2020, les commissions paritaires ne sont plus compétentes en matière de mobilité et, dès l'année prochaine, pour la gestion des carrières, si ce n'est pour l'examen des recours individuels.

Aussi, et ce n'est faute d'avoir demandé, nous sommes dans l'incapacité de vous annoncer quoi que ce soit sur le mouvement publié ce jour, ni sur les postes restés vacants.

Il nous a toutefois été indiqué que le mouvement se resserrait en raison d'une baisse des demandes ; le mouvement est étroit avec peu de mobilité.

Il nous est précisé que des postes étaient préemptés, avant mouvement, pour préparer l'arrivée d'élèves IRA de septembre et de mai.

Par ailleurs, M. BOURGERY indique que des formations pour les élèves IRA du printemps nommés en EPLE sont en cours et poursuivront leur formation avec leurs collègues arrivant en septembre.

Enfin, nous avons évoqué le cas d'une collègue qui a reçu de la part de son supérieur hiérarchique, le matin de la CAPA, la fiche de candidature pour le tableau d'avancement...

L'administration indique qu'elle veillera à ce que cela ne se produise plus.

Mme la secrétaire générale tient à remercier, en son nom mais aussi en celui de Madame la rectrice, les personnels administratifs de leur engagement et de leurs actions pour assurer la continuité du service durant cette période de crise sanitaire, et ce, malgré une surcharge de travail dans les services et les EPLE.

Nous tenons également à remercier les collègues de la DPATE du rectorat pour leur travail et leur réactivité, notamment en cette période de crise sanitaire. Les travaux de la commission se sont déroulés par visioconférence dans de bonnes conditions et en toute transparence.

Vos commissaires paritaires du SNASUB-FSU
Estelle SCHOLLER et Jean-François PAX
snasub.fsu.reims@snasub.fr